



# Garantie jeunes

## Qui ? Quoi ? Comment ?

### Qui ?

#### Jeunes de 18 à 25 ans révolus

- Quelque soit le niveau scolaire
- Ni en emploi
- Ni en formation
- Ni en études
- En grande précarité financière
- Cohabitant ou autonome
- Motivé pour trouver ou retrouver une activité professionnelle

### Quoi ?

- Accompagnement intensif
  - En collectif: tous les jours entre 4 à 6 semaines dès l'entrée
  - En individuel: planification de façon hebdomadaire des démarches à effectuer
- Versement de ressources : allocation forfaitaire et mensuelle de 492,57€ cumulable avec les autres aides sociales.

N'entre pas dans le revenu fiscal, et est dégressive en fonction des heures travaillées dans le mois

### Comment ?

Contrat réciproque d'engagement  
d'une durée de 12 mois



#### La Mission locale

- Accompagnement
- Ateliers collectifs
- Suivi hebdomadaire
- Vérification des démarches

#### Le jeune

- Présence obligatoire
- Mise en situation professionnelle ou de formation
- Déclaration mensuelle des ressources d'activité

Programme d'accompagnement basé sur le principe de " L'emploi d'abord" et d'une pluralité des mises en situation professionnelle

L'accompagnement Garantie jeunes doit permettre au jeune:

- d'être autonome dans les actes de la vie quotidienne
- de développer sa propre capacité d'action
- de développer sa culture professionnelle
- de maîtriser les compétences sociales et professionnelles fondamentales
- D'appréhender le monde du travail de façon autonome

### Mise en œuvre

#### Constitution du dossier de candidature

- Fiche de liaison
- RIB au nom du jeune (compte courant du livret A)
- Copie carte identité
- Copie de l'attestation de Sécurité Sociale (mentionnant l'adresse du centre)
- Attestation sur l'honneur du jeune des ressources déclarées
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition du jeune, de ses parents ou conjoint
- CV
- Lettre de motivation

#### Procédure:

1. Vérification de la recevabilité (par la Mission Locale)
2. Emission d'un avis (par la Commission Locale mensuelle)
3. Validation des avis (par la Commission Départementale de suivi et d'attribution)

Contact: Maison de l'Emploi et de la Formation  
4a Avenue Carnot 02000 LAON  
Tél. : 03 23 27 38 90